

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-874/SG/CG portant fermeture administrative d'un débit de boissons.

n° 74-874/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

22 mai 1974

Numéro JO

n° 11 du 10/06/1974

Date du numéro

10 juin 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le débit de boissons dénommé Le Concorde, sis place Ménélik à Djibouti est frappé d'une mesure de fermeture administrative d'une durée de quinze jours pour compter de la date de notification de la présente décision. Cette mesure est motivée par le non respect de l'article 20 de la délibération n° 45/7e L du 7 juillet 1969 relative à la police des débits de boissons.